



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick
Tel: 247 85512
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

REÇU
Par Aiff Christian , 10:57, 17/02/2021

Luxembourg, le 17 février 2021

Réf. : 836xb5a9f

Concerne: Question parlementaire n° 3497 du 22 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3497 du 22 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant les "Maisons médicales".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé,

Anne CALTEUX
Premier Conseiller de Gouvernement





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3497 du 22 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant les "Maisons médicales".

En ce qui concerne la circonscription Nord, le ministère de la Santé et la Direction de la santé sont en étroit contact avec les autorités communales d'Ettelbruck pour trouver un nouveau site pour la maison médicale actuelle.

Pour les régions qui sont plus éloignées des sites des hôpitaux aigus, en particulier au Nord et à l'Est du pays, la création de cabinets de groupe de médecins-généralistes est activement soutenue, ceci en étroite collaboration avec les médecins et les autorités communales concernés.